



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} décembre 2025

Présents : Catherine ANDRIEUX, Magali BONIN, Emilie CANO, Gwladys LOISEL, Nadine ROY, Franck TOURNIER, Geneviève TOURNIER, Stéphane VEYRET,

Absents excusés : Sonie BERNARD, (Pouvoir à Stéphane VEYRET), Dominique VEYRON (Pouvoir à Nadine ROY)

Absent : Hervé CORNELOUP

Soit 8/11 membres présents et 10 voix

Délibérations

Mise en place du prélèvement automatique

Afin de faciliter les règlements récurrents des bénéficiaires de téléalarme et des locataires d'appartements communaux, s'ils le souhaitent, les membres du conseil municipal décident de mettre en place le prélèvement automatique.

Les demandes devront être expressément adressées à la mairie.

Vote : 10 pour

Mutualisation d'une secrétaire de mairie avec La CAPI

Lors du conseil communautaire du 13 novembre 2025 et en concertation avec les communes de moins de 3 000 habitants, la CAPI a mis en place un service mutualisé d'assistance administrative.

Ce service commun de remplacement a pour objectif d'assurer la continuité des missions administratives essentielles des collectivités membres, soit en cas d'indisponibilité du secrétaire général de mairie ou, plus largement, du personnel administratif, soit en renfort ponctuel des services administratifs.

L'agent mutualisé interviendra dans les communes de moins de 3 000 habitants, quand celles-ci feront appel au service en cas d'absence de leur personnel administratif (remplacement pour arrêt de travail, congés, vacance de poste, ...) ou pour des besoins de renfort ponctuel.

Le service sera géré par la CAPI qui assurera le recrutement de l'agent mutualisé. Quand l'agent interviendra dans les communes, il sera sous l'autorité fonctionnelle du Maire de la commune concernée. Celui-ci adressera alors directement les instructions nécessaires à l'exécution des tâches et en contrôlera l'exécution.

Les missions de l'agent mutualisé consistent à la préparation et à la mise en œuvre, sous les directives des maires, des décisions adoptées par l'équipe municipale et à assurer l'administration courante de la commune.

Les missions principales sont les suivantes :

- La gestion financière et comptable
- Les ressources humaines
- La rédaction des actes administratifs
- L'urbanisme et le foncier
- L'état civil, les élections, la gestion du cimetière et l'accueil du public

➤ La gestion des services et équipements

D'une manière générale, l'agent pourra assurer toute mission relevant du cadre d'emploi du métier des secrétaires généraux de mairie, en fonction des besoins des communes et du profil de l'agent recruté.

L'agent qui ne sera pas en intervention au sein des communes, sera affecté dans les services de la CAPI, au sein de la direction de l'administration générale pour sa gestion et affecté en renfort sur des tâches administratives dans les services. La Commune adhère à ce service en signant la convention de création du service commun et en versant une participation annuelle forfaitaire correspondant aux frais de structure. Pour l'année 2026, le montant prévisionnel est de 161 € pour chaque commune (sur une base de 14 communes favorables à l'adhésion au service commun). Chaque intervention sera ensuite facturée selon le coût journée établi pour 2026 à 241 €, ce qui correspond au salaire moyen d'un agent CAPI de catégorie B filière administrative.

Conformément à ces dispositions, il est proposé au conseil municipal de :

- D'adhérer au service commun d'assistance administrative ;
- D'autoriser Madame la maire à signer la convention de création du service commun.

Vote : 10 pour

Compte-rendu des réunions auxquelles ont participé les membres du conseil municipal

- Catherine ANDRIEUX, commission voirie

Prochain conseil municipal lundi 2 février 2026 à 19 heures

Crachier, 2 décembre 025
Le Maire,
Nadine ROY
La Maire,


*La cérémonie des voeux aura lieu vendredi 16 janvier
2026 à 19h à la salle des fêtes de Crachier*

Site internet

Pensez à consulter le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.crachier.fr>
La commune utilise l'application Panneau Pocket.